



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Résine de copolyester polyéthylène téréphtalate

Conforme au RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28

mai 2015

modifiant l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Élaboration : 14.12.2020

Mise à jour :

Version : 0

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Résine de copolyester amorphe
Nom commercial : Arianeplast PCTG
Numéro CE : Non disponible

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Matière plastique pour imprimante 3D

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Arianeplast
4 terrasse de Bretagne
57400 Sarrebourg

Adresse électronique de la personne responsable de cette FDS :

1.1. Numéro d'appel d'urgence du Centre antipoison Français de Nancy

Numéro de téléphone : NANCY • 03 83 22 50 50
Heures d'ouverture : 24h/24

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : La substance n'est pas classée comme dangereuse conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP/GHS) et à la directive 67/548/CEE.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger : Aucune
Mention d'avertissement : Aucune
Mentions de danger : Aucune
Conseils de prudence : Non applicable

2.3 Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : Les risques liés à ce produit sont essentiellement associés à sa transformation. Le polymère fondu produit des brûlures thermiques. La poussière de polymère peut représenter un risque d'incendie à des concentrations suffisamment élevées en présence de sources d'inflammation.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Résine de copolyester polyéthylène téréphtalate

Conforme au RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28

mai 2015

modifiant l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Élaboration : 14.12.2020

Mise à jour :

Version : 0

Substance Nom	Concentration (%)	Classification
		Règlement CE n° 1272/2008
Copolyester	> 99,9	Non classé

Le polymère contient des additifs mineurs (stabilisants et catalyseurs).

Ces additifs sont immobilisés par le polymère et ne sont pas libérés en utilisation normale.

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Inhalation** : En cas d'inhalation accidentelle de poussières ou de fumées produites par une surchauffe ou une combustion, transporter les personnes exposées à l'air frais. Consulter un médecin après une exposition importante.
- Contact avec la peau** : En cas de contact avec le polymère fondu, refroidir rapidement la peau avec de l'eau froide. Ne pas décoller le polymère de la peau. Consulter un médecin.
- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 20 minutes. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
- Ingestion** : Ne pas faire vomir sauf indication contraire du personnel médical. Ne jamais administrer quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent et lui présenter la fiche technique.

4.2 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Notes au médecin** : Administrer un traitement symptomatique. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser un agent extincteur adapté aux circonstances locales et au milieu environnant. Exemple : eau pulvérisée, poudre chimique et dioxyde de carbone.
- Moyens d'extinction inappropriés** : Ne pas utiliser d'eau si l'incendie a été provoqué par un court-circuit électrique.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Résine de copolyester polyéthylène téréphtalate

Conforme au RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28

mai 2015

modifiant l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Élaboration : 14.12.2020

Mise à jour :

Version : 0

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux : Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, acétaldéhyde.

5.3 Conseils aux pompiers

Risques spéciaux d'incendie et d'explosion : Les matières pulvérulentes peuvent former un mélange explosif air-poussières. L'accumulation et la décharge d'électricité statique à haute tension doivent être évitées en présence de quantités importantes de matières pulvérulentes.

Équipements de protection spéciaux pour les pompiers : Porter un appareil respiratoire autonome ainsi que des vêtements et un casque de protection pour éviter tout contact avec la peau et les yeux.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes : Porter un équipement de protection individuelle approprié. Les déversements peuvent être glissants. Nettoyer le produit répandu. Le polymère fondu peut rester brûlant pendant un certain temps en raison de sa faible conductivité. Prendre des précautions au moment d'éliminer la masse fondue. Ne pas respirer les vapeurs ou les fumées qui peuvent être émises pendant la transformation.

Pour les secouristes : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter les informations de la rubrique 8 relative aux matières adaptées et inadaptées. Consulter également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes »

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies d'eau, les drains et les égouts. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Déversement : Aspirer ou balayer le produit et le placer dans un contenant pour récupération ou élimination. Éviter la formation de poussières.

6.4 Référence à d'autres rubriques : Voir la rubrique 1 pour les coordonnées d'urgence. Voir la rubrique 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés. Voir la rubrique 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Résine de copolyester polyéthylène téréphtalate

Conforme au RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28

mai 2015

modifiant l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Élaboration : 14.12.2020

Mise à jour :

Version : 0

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

Les informations de cette rubrique contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des utilisations identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures de protection** : Porter un équipement de protection individuelle approprié (voir la rubrique 8).
- Conseils sur l'hygiène professionnelle en général** : Assurer une ventilation et un nettoyage appropriés dans la zone de transformation. La zone doit être contrôlée en appliquant de bonnes pratiques en matière d'hygiène professionnelle. L'accumulation de poussières peut représenter un risque d'incendie et d'explosion à des concentrations suffisamment élevées. Éliminer les sources d'inflammation. Faire attention aux charges électrostatiques.

- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** : Conserver les récipients fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Stocker dans le récipient d'origine dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'abri de la lumière directe du soleil et à l'écart de toute flamme ou source d'inflammation et des produits incompatibles (voir la rubrique 10). Procéder à un nettoyage régulier afin d'éviter l'accumulation de poussières.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Recommandations** : Non disponible
- Solutions spécifiques au secteur industriel** : Non disponible

RUBRIQUE 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

- Limites d'exposition professionnelle** : Aucune valeur limite d'exposition connue.

8.2 Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés** : Assurer une bonne ventilation générale (normalement 10 renouvellements d'air par heure). Assurer une ventilation par aspiration et un dépoussiérage appropriés des machines. Installer une ventilation par aspiration dans les lieux où se forment des poussières.

Mesures de protection individuelle

- Mesures d'hygiène** : Se laver les mains avant de manger et à la fin de la période de travail.
- Protection des yeux/du visage** : Pas exigée dans des conditions d'utilisation normales. Utiliser une protection oculaire de sécurité en cas de risque d'exposition. Il est recommandé de porter des lunettes de sécurité avec protections latérales pendant le travail avec la matière fondue.

Protection de la peau

- Protection des mains** : Porter des gants de protection lors de la manipulation du polymère chaud.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Résine de copolyester polyéthylène téréphtalate

Conforme au RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28

mai 2015

modifiant l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Élaboration : 14.12.2020

Mise à jour :

Version : 0

Autre protection cutanée	:	Des chaussures appropriées et des mesures de protection de la peau supplémentaires doivent être choisies en fonction de la tâche effectuée et des risques impliqués et approuvées par un spécialiste avant de manipuler ce produit. Une douche de sécurité et des postes de lavage doivent être mis à disposition.
Protection respiratoire	:	Pas exigée dans des conditions d'utilisation normales. Porter un appareil de protection respiratoire autonome en cas d'exposition à des poussières et/ou fumées inhalables. En cas d'utilisation de respirateurs, un programme doit être établi afin de respecter les dispositions de la norme OSHA (lignes directrices du programme de protection respiratoire de l'OSHA).

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	:	Granulés solides incolores
Odeur	:	Légère
pH	:	Non applicable
Point d'ébullition	:	Non disponible
Point d'éclair	:	Non applicable
Taux d'évaporation	:	Non applicable
Inflammabilité	:	Ininflammable
Pression de vapeur	:	Non disponible
Densité de vapeur	:	Non disponible
Densité relative	:	$\geq 1,27 \text{ g/cm}^3$
Solubilité(s)	:	Insoluble dans l'eau

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	:	Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
10.2 Stabilité chimique	:	Ce produit est stable.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	:	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
10.4 Conditions à éviter	:	Aucune donnée spécifique.
10.5 Matières incompatibles	:	Anhydride acétique, acétone, aniline, benzène, chloroforme, acide chromique, cyclohexanone, diméthylformamide, dioxane, acétate d'éthyle, phénol, tétrahydrofurane. Des réactifs comme les oxydants puissants ainsi que les acides forts et les produits caustiques décomposent le polyester.
10.6 Produits de décomposition dangereux	:	Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, acétaldéhyde.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Résine de copolyester polyéthylène téréphtalate

Conforme au RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28

mai 2015

modifiant l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Élaboration : 14.12.2020

Mise à jour :

Version : 0

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

- Inhalation** : Les produits de combustion peuvent être irritants ;
Une concentration élevée de poussières peut être irritante pour
l'appareil respiratoire.
- Ingestion** : Faible risque d'ingestion prévu.
- Contact avec la peau** : Peut causer une abrasion en cas de contact avec la peau.
Le polymère fondu adhère à la peau et provoque
des brûlures thermiques profondes.
- Contact avec les yeux** : Peut causer une abrasion en cas de contact avec les yeux.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets aigus potentiels sur la santé

- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec les yeux** : Aucune donnée spécifique.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée Exposition de courte durée

- Effets potentiels
immédiats** : Non disponible.
- Effets potentiels différés** : Non disponible.

Exposition prolongée

- Effets potentiels
immédiats** : Non disponible.
- Effets potentiels différés** : Non disponible.
- Généralités** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Tératogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Résine de copolyester polyéthylène téréphtalate

Conforme au RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28

mai 2015

modifiant l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Élaboration : 14.12.2020

Mise à jour :

Version : 0

Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité : Non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité : Non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation : Non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc}) : Insoluble dans l'eau

Mobilité : Non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non disponible.

vPvB : Non disponible.

12.6 Autres effets néfastes : Aucun effet important ou danger critique connu.

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette rubrique contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des utilisations identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Méthodes d'élimination des déchets : Comme la plupart des thermoplastiques, le produit peut être recyclé. Il peut être mis en décharge ou incinéré conformément aux règlements locaux.

Déchets dangereux : À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la directive 91/689/CEE.

Emballage

Méthodes d'élimination des déchets : Éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Précautions particulières : Se débarrasser de ce produit et de son récipient en prenant toutes les précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies d'eau, les drains et les égouts.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Résine de copolyester polyéthylène téréphtalate

Conforme au RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015

modifiant l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Élaboration : 14.12.2020

Mise à jour :

Version : 0

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

La substance n'est pas soumise aux dispositions relatives au transport de marchandises dangereuses figurant dans l'ADR (transport terrestre), le RID (transport ferroviaire), l'IMDG (transport maritime) et l'ICAO/IATA (transport aérien).

14.1 Numéro ONU	:	Non applicable
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	:	Non applicable
14.3 Classes de danger pour le transport	:	Aucune
14.4 Groupe d'emballage	:	Non applicable
14.5 Dangers pour l'environnement	:	Non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	:	Aucune
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	:	Non applicable.

RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV

Liste des substances extrêmement préoccupantes soumises à autorisation : aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII

Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux : aucun des composants n'est répertorié.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Non disponible

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Restrictions recommandées :

Ne pas utiliser dans des interventions médicales nécessitant une implantation permanente dans le corps humain.

Informations complémentaires :

Les informations qui se trouvent dans cette fiche de données de sécurité sont données sur la base de nos connaissances, des informations disponibles et de notre bonne foi à la date de leur publication. Elles ont pour seul but de donner des conseils afin que la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et le rejet soit effectués en toute sécurité, et elles ne doivent en aucun cas être considérées comme



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Résine de copolyester polyéthylène téréphtalate

Conforme au RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28

mai 2015

modifiant l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Élaboration : 14.12.2020

Mise à jour :

Version : 0

une garantie ou une spécification de qualité. Ces informations se rapportent uniquement au produit spécifiquement désigné et peuvent ne pas être valables si le produit est utilisé en association avec d'autres substances ou dans d'autres processus, sauf indication contraire dans le texte. Bien que certains dangers soient décrits dans cette fiche, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Mathis Jean Marc
Arianeplast